

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 6 février 2025

Date de la convocation
29/1/2025

Date d'affichage
29/1/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025-06

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise
le : 11 FEV. 2025

et publication ou notification
du : 11 FEV. 2025

Le six février de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 3 - Nathalie BAHLIL à Olivier ANTY, Marilyne GIRARD à Denis DUBOSQUELLE, Dorothée OULIE à Olivier FOUR

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

OBJET : Désignation des représentants de la collectivité au sein du S.I.A.P.B.E (Syndicat intercommunal d'Assainissement Persan Beaumont et Environs)

Vu les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 juin 2020 portant désignation des représentants de la collectivité au sein des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I)

Vu la composition du Collège de Bernes sur Oise :

2 membres titulaires : Olivier ANTY et John FRAISSE

2 membres suppléants : Olivier FOUR et Stéphane LACOSTE

Considérant que les membres peuvent être remplacés en cours de mandat, Considérant la démission du mandat de conseiller municipal de M. John FRAISSE,

Vu la candidature de M. FOUR, en qualité de titulaire et M. TAGUAY, en qualité de suppléant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE :



Syndicat intercommunal d'Assainissement Persan Beaumont et Environs (SIAPBE) :

2 membres titulaires : Olivier ANTY et Olivier FOUR

2 membres suppléants : Stéphane LACOSTE et Nicolas TAGUAY

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 6/2/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY



Denis DUBOSQUELLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.